

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS 

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège : 2 rue de Phalsbourg | 75017 PARIS | Tél. : + 33 1 47 66 58 20 | www.ecovis.fr
S.A. au capital de 76 000 Euros | RCS PARIS 612 000 836 | APE : 6920Z

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 70 countries worldwide.
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.

ECOVIS France is the French member firm of ECOVIS International. ECOVIS France is part of ECOVIS International® network of firms.
ECOVIS International® is a member of Forum of Firms, an independent association of international networks that perform international audits.

As member, ECOVIS International® is required to implement and monitor quality control standards that Forum has prepared and makes an annual declaration stating that its members adhere to Forum's high standards.

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

3/5 rue Jean de Montaigu
91460 MARCOUSSIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 juin 2024

A l'Assemblée fédérale de la FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024 de la FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY (FFR), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 15 de l'annexe expose les principes d'estimation des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges de la FFR. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la FFR et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier Général et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée fédérale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 novembre 2024

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris



Emmanuel MAGNIER
Associé



RAPPORT FINANCIER SAISON 2023-2024



BILAN AU 30 JUIN 2024

**FFR****BILAN AU 30 JUIN 2024**

ACTIF		30 JUIN 2024			30 JUIN 2023
		BRUT	AMORTISSEMENT PROVISION	NET	NET
Immobilisations Incorporelles	(Note 4)	5 413 568	5 280 980	132 588	589 977
Immobilisations Corporelles	(Note 5)	88 921 005	53 082 574	35 838 431	24 202 641
Immobilisations Financières	(Note 6)	1 842 490	53 667	1 788 823	16 335 935
Total ACTIF IMMOBILISE (I)		96 177 062	58 417 220	37 759 842	41 128 553
Stocks		-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	(Note 7)	32 184 655	5 144 685	27 039 970	25 896 501
Autres Créances	(Note 8)	18 290 148	28 087	18 262 061	16 668 374
Valeurs mobilières de placement	(Note 9)	67 719 738	-	67 719 738	55 454 804
Disponibilités	(Note 10)	7 194 737	-	7 194 737	12 893 360
Charges constatées d'avance	(Note 11)	1 958 904	-	1 958 904	4 434 605
Total ACTIF CIRCULANT (II)		127 348 183	5 172 772	122 175 411	115 347 645
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)		223 525 245	63 589 992	159 935 253	156 476 198

PASSIF		30 JUIN 2024	30 JUIN 2023
Fonds propres sans droit de reprise		5 985 224	5 985 224
Autres Réserves CNR		6 922 451	6 922 451
Report à nouveau		25 316 950	21 639 220
Résultat exercice		-13 278 624	3 677 731
Total SITUATION NETTE	(Note 12)	24 946 001	38 224 625
Subventions d'investissement	(Note 13)	290 164	298 029
Provisions réglementées	(Note 14)	11 554 507	11 545 665
Total FONDS PROPRES (I)		36 790 672	50 068 319
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES (II)	(Note 15)	20 960 815	4 662 832
Emprunt Obligataire	(Note 16)	350 000	350 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(Note 17)	29 907 179	24 378 015
Dettes fiscales et sociales	(Note 18)	14 342 339	13 756 966
Autres dettes	(Note 19)	55 504 068	57 527 261
Produits constatés d'avance	(Note 20)	2 080 180	5 732 806
Total DETTES (III)		102 183 766	101 745 048
TOTAL DU PASSIF (I+II+III)		159 935 253	156 476 198



COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2024



COMPTE DE RESULTAT 30 JUIN 2024

		30 JUIN 2024	30 JUIN 2023
Produits liés à l'activité	(Note 21)	99 736 752	101 029 237
Subventions	(Note 22)	14 401 384	9 742 050
Autres produits de gestion courante	(Note 23)	12 672 610	11 598 546
Reprises sur amortissements et provisions	(Note 24)	253 214	5 110 163
Transferts de charges	(Note 24)	-	17 112
Total Produits d'exploitation		127 063 960	127 497 107
Achats	(Note 25)	11 373 700	8 677 219
Services extérieurs	(Note 26)	15 999 429	16 163 617
Autres services extérieurs	(Note 27)	16 901 566	16 632 549
Frais de déplacements	(Note 28)	25 802 644	26 792 324
Impôts, taxes et versements assimilés	(Note 29)	2 325 229	1 743 492
Charges de personnel	(Note 30)	33 584 804	34 666 225
Autres charges de gestion courante	(Note 31)	29 454 966	30 244 275
Dotations amortissements et provisions	(Note 32)	21 099 632	8 024 482
Total Charges d'exploitation		156 541 970	142 944 183
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		-29 478 010	-15 447 076
Produits financiers		2 773 953	1 586 739
Charges Financières		-747	128 031
RESULTAT FINANCIER (II)	(Note 33)	2 774 700	1 458 707
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I)+(II)		-26 703 310	-13 988 369
Produits exceptionnels		13 251 200	19 053 772
Charges exceptionnelles		149 919	649 750
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	(Note 34)	13 101 281	18 404 021
Participation des salariés au résultat de l'entreprise (IV)		0	-226 808
Impôts sur les bénéfices (IV)	(Note 35)	323 405	-511 114
RESULTAT NET (I)+(II)+(III)+(IV)		-13 278 624	3 677 731
Contributions volontaires en nature		143 433	159 740
Bénévolat	(Note 36)		
Charges des contributions volontaires en nature		143 433	159 740
Personnel bénévole			



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2024



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2024

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.
Le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2024 présente un total de 159 935 253 €.
Le compte de résultat dégage une perte nette de 13 278 624 €.
Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du 20 novembre 2024.

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY (FFR)

La FFR est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 fondée le 13 mai 1919 et reconnue d'utilité publique le 27 novembre 1922.

Elle est composée d'associations sportives (« clubs ») constituées dans les conditions prévues à l'article L 121-1 du code du sport et qui lui sont affiliées.

La FFR est une institution délégataire du Ministère des Sports et a pour objet :

- d'encourager et développer la pratique du jeu de rugby (rugby à XV, rugby à X, rugby à 7, rugby à 5, rugby de plage et toutes autres formes de rugby appliquant les règles de jeu fixées par World Rugby),
- d'administrer, de réguler et de développer le rugby français sur le territoire national,
- d'en défendre les intérêts,
- de superviser les Equipes de France.

La FFR est propriétaire du Centre National du Rugby (CNR) situé sur les communes de Linas et Marcoussis (Essonne).

Les ressources de la FFR sont principalement composées de ses activités commerciales (Billetterie, Partenariats, Séminaires, ...) et, pour le solde, de son activité associative.

Les charges d'exploitation de la FFR regroupent principalement :

- Les charges liées aux sélections Nationales (rémunérations, frais de déplacements, frais d'organisations des matchs internationaux, ...)
- La gestion du rugby amateur (compétitions, développement, formation, ...)
- Les fonctions supports
- La maintenance du CNR

Pour réaliser ces tâches, elle s'appuie sur près de 200 salariés permanents ainsi que sur des milliers de bénévoles qui sont le socle du rugby français.

La FFR, ce sont 13 Ligues Régionales, 94 Comités Départementaux, 7 Comités Ultra-Marin et plus de 1900 Clubs.



NOTE 2 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 et les prescriptions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE 3 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS

GIE HOSPITALITES 2023

L'entité GIE Hospitalités 2023 pour laquelle la FFR détient une participation à 55% présentait au moment de l'arrêté des comptes une perte prévisionnelle, pour cela la FFR avait déjà anticipé en prenant une provision sur les pertes des derniers résultats arrêté au 31 décembre 2022 de celle-ci, soit une provision pour risque de 3 307 k€ (soit 55% des pertes GIE Hospitalités 2023 de 6 013 k€) et nous avons complété cette provision pour risque de 16 313 k€ suite à l'arrêté des comptes du 31 décembre 2023 (soit 55% des pertes GIE Hospitalités 2023 de 29 662 k€).

COMPETITIONS INTERNATIONALES

- Après une préparation en warm-up de 4 matches, à l'été 2023, ponctuée par 3 victoires, le XV de France masculin a été éliminé en quart de finale de la Coupe du Monde 2023 et a terminé 2^{ème} du Tournoi des 6 Nations 2024.
- Le XV de France féminin a terminé 2^{ème} du Tournoi des 6 Nations 2024.
- Le U20 de France Masculin a terminé 3^{ème} du Tournoi des 6 Nations 2024.
- Le Rugby à 7 Masculin a remporté une étape de la Coupe du Monde à Los Angeles et la finale de la Coupe du Monde à Madrid.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Dans le cadre des accords conclus entre les Nations membres du Tournoi des 6 Nations et le fonds de capital investissement CVC Capital Partners, la FFR a cédé des parts de la société SNRL dégageant sur cette opération une plus-value supérieure à 13.1 M€.



NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

BRUT	Au 01/07/2023	Augmentations	Diminutions	Au 30/06/2024
Logiciels	1 266 223	0	-	1 266 223
Sites Internet & Oval-e	4 147 330	0	-	4 147 330
Droits au bail	15	-	-	15
Total Immobilisations Incorporelles	5 413 568	0	-	5 413 568

AMORTISSEMENT

Logiciels	1 082 491	121 136	-	1 203 626
Sites Internet & Oval-e	3 741 100	336 254	-	4 077 353
Total Amortissements Immo Incorporelles	4 823 590	457 389	-	5 280 980

Ces immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition et sont amorties de manière linéaire sur une période de 3 à 5 ans, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.



NOTE 5 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

BRUT	Au 01/07/2023	Augmentations	Diminutions	Au 30/06/2024
Terrain LIFR	106 599	-	-	106 599
Terrain CNR	2 409 781	-	-	2 409 781
Construction LIFR	426 400	-	-	426 400
Construction Autre	48 114	-	-	48 114
Constructions CNR	51 056 432	607 001	-	51 663 433
Instal Agencement	9 829 780	13 189	-	9 842 969
Mat Bureau, Informatique & Mobilier	9 731 282	361 810	-	10 093 092
Immobilisations en cours	1 647 176	12 932 189	248 747	14 330 617
Total Immobilisations Corporelles	75 255 564	13 914 188	248 747	88 921 005
AMORTISSEMENT				
Construction LIFR	295 815	9 594	-	305 409
Construction Autre	48 114	-	-	48 114
Constructions CNR	32 786 618	1 380 958	-	34 167 576
Instal Agencement	9 667 424	45 715	-	9 713 138
Matériel de Bureau, Informatique & Mobilier	8 254 953	593 384	-	8 848 337
Total Amortissements Immo Corporelles	51 052 923	2 029 651	-	53 082 574

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Aucune dépréciation des immobilisations corporelles n'est enregistrée au 30 juin 2024



CENTRE NATIONAL DE RUGBY (CNR)

La FFR est propriétaire du CNR situé à Linas-Marcoussis et inauguré en 2002.

Les constructions du CNR sont décomposées en éléments homogènes (composants) auxquels la Fédération a attribué une durée d'utilisation sur la base d'un rapport d'Expert.

Le coût de la construction du CNR est amorti de manière linéaire sur la base des durées d'utilisations suivantes :

SIÈGE LIGUE ILE DE France DE RUGBY

La FFR, est copropriétaire du siège de la Ligue Ile de France de Rugby rue Omer Talon 75011 Paris pour un montant de 533 000 €.

Le coût de cet investissement est amorti de manière linéaire sur la base des durées d'utilisations suivantes :

AUTRES IMMOBILISATIONS

La FFR considère que ces autres immobilisations les durées d'utilisation réelles correspondent aux durées d'usage appliquées précédemment.

Ces immobilisations sont amorties à compter de leur mise en service de manière linéaire.

Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS EN-COURS

Les principaux composants des immobilisations en cours sont le projet FFR3.0 pour 1 432 K€ (livrable en juillet 2025), le projet Montbrand pour 11 733 K€ (livrable en septembre 2025) et des immobilisations en cours diverses pour 1 166 K€.



NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Au 01/07/2023	Augmentations	Diminutions	Au 30/06/2024
EPCR	2 328	-	-	2 328
GIP 2007	-	-	-	-
GIP # FRANCE 2023	9 730 810	-	9 730 810	-
GIE Rugby Hospitalités et Voyages	4 595 524	-	4 595 524	-
Six Nations Rugby Limited	997	-	332	665
SCCV Montbrand	18 238	-	-	18 238
Total Participations Financières	14 347 898	0	14 326 667	21 231
Prêts aux Ligues	632 167	-	112 116	520 050
Prêts aux Clubs	885 936	62 043	96 551	851 429
Prêts 1% logement	469 934	-	21 915	448 020
Total des Prêts	1 988 038	62 043	230 582	1 819 499
Dépôt et garantie	-	1 760	-	1 760
Total Immobilisations Financières	16 335 935	63 803	14 557 249	1 842 490

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Prêts aux Ligues	520 050	114 361	405 689
Prêts aux Clubs	851 429	16 372	835 057
Prêts 1% logement	448 020	-	448 020
Total Échéances des prêts de l'actif immobilisé	1 819 499	130 733	1 688 766

	Au 01/07/2023	Augmentations	Diminutions	Au 30/06/2024
Dépréciation des Prêts	-	53 667	-	53 667

En fonction de la situation financière de chaque débiteur, il peut être comptabilisé à la clôture une dépréciation des immobilisations financières.

GIP # FRANCE 2023 (ci-après dénommé GIP 2023)

La FFR détient 62 % des droits du GIP 2023 (l'Etat 37 %, CNOSF 1 %).

Le GIP 2023 avait pour objet d'organiser la Coupe du Monde de Rugby 2023 en France dans le respect des accords conclus avec World Rugby et notamment du contrat d'organisation.

La FFR a signé avec le GIP 2023 une convention d'avance en compte courant d'associé permettant à la FFR de financer une partie de l'activité du GIP 2023 dans l'attente de ses premières recettes commerciales.

Le remboursement de cette avance a été reçu le 2 octobre 2023 pour 9 730 810 € (intérêts compris).



GIE RUGBY HOSPITALITES ET VOYAGES (ci-après dénommé GIE)

La FFR détient 55 % des droits du GIE (le GIP 2023 détenant le solde).

Le GIE a pour objet d'exploiter les programmes commerciaux de la Coupe du Monde de Rugby 2023 acquis auprès de RWC Ltd.

La FFR a signé avec le GIE une convention d'avance en compte courant d'associé permettant à la FFR de financer une partie de l'activité du GIE dans l'attente de ses premières recettes commerciales.

Le remboursement de cette avance a été reçu le 26 septembre 2023 pour 4 595 524 € (intérêts compris).





NOTE 7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

BRUT	au 30/06/24	au 30/06/23
Clients	28 532 940	20 332 870
Clients factures à établir	3 651 715	8 646 921
Total Clients et comptes rattachés	32 184 655	28 979 791

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

La totalité des clients et comptes rattachés est à échéance à moins d'un an.

Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions appropriées et sont déterminés de manière individualisée.

DEPRECIATIONS	Au 01/07/2023	Dotations	Reprises	Au 30/06/2024
Dépréciations Clients et comptes rattachés	3 083 290	2 105 609	44 214	5 144 685

La reprise de provision n'a pas été utilisée.

NOTE 8 : AUTRES CREANCES

BRUT	au 30/06/24	au 30/06/23
Etat et autres collectivités publiques	2 787 876	3 775 274
Clubs, Comités et Ligues Régionales	13 721 609	9 369 827
Débiteurs divers	1 780 663	3 551 361
Total Autres Créances	18 290 148	16 696 461

Les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les autres créances sont à échéance à moins d'un an.

DEPRECIATION AUTRES CREANCES	Début exercice 01/07/2023	Dotations	Reprises	Fin exercice 30/06/2024
Etat et autres collectivités publiques	-	-	-	-
Clubs, Comités et Ligues Régionales	28 088	-	-	28 088
Débiteurs divers	-	-	-	-
Total Dépréciation autres créances	28 088	-	-	28 088

Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions appropriées et sont déterminés de manière individualisée.

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES AUTRES CREANCES	au 30/06/24	au 30/06/23
CICE à recevoir	-	178 559
CIR à recevoir	346 174	398 297
Avoir à recevoir Fournisseurs	-	264 318
World Rugby	70 543	-
Licences / Assurances / BO	-	1 262 440
Subvention ANS 2023	-	528 000
Total Produits à recevoir inclus dans les autres dettes	416 717	2 631 613



NOTE 9 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

BRUT	au 30/06/24	au 30/06/23
Contrat capitalisation MMA	5 000 000	5 000 000
SICAV SG Monétaire Plus	124 380	119 743
Rente Bloquée	-	-
Compte sur Livret	52 422 408	44 962 494
Aviva Vie placement	5 000 015	5 000 015
Compte sur Livret (GIP 2007)	-	372 552
CAT trésor Plus	5 172 935	-
Total Valeurs mobilières de placement	67 719 738	55 454 804

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition. Si l'évaluation au bilan est inférieure au prix du marché à la clôture de l'exercice, la moins-value latente est comptabilisée sous forme d'une dépréciation. Dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas comptabilisée mais elle fait l'objet d'une réintégration fiscale.

NOTE 10 : DISPONIBILITES

	au 30/06/24	au 30/06/23
Banque Société Générale	4 893 717	11 475 756
Banque CDC	10 173	10 979
Banque Postale	54 109	54 560
Caisse	14 036	14 458
Intérêts courus	2 222 702	1 337 606
Total Disponibilités	7 194 737	12 893 360

NOTE 11 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

BRUT	au 30/06/24	au 30/06/23
Assurance	321 720	520 296
Equipements sportifs (équipes & beach)	3 050	8 123
Déplacements Equipes de France	412 313	438 865
Maintenance Informatique	752 790	477 057
Prestation informatique	290 665	677 155
Abonnements & cotisations	52 400	86 043
Brochures & Imprimés	1 483	786
Location matériels	90	4 567
Achats Billetterie	-	2 106 067
Divers	124 395	115 647
Total Charges constatées d'avance	1 958 904	4 434 605

La totalité des charges constatées d'avance est à échéance à moins d'un an.



NOTE 12 : SITUATION NETTE

	Au 01/07/2023	Affectation du résultat	Résultat	Au 30/06/2024
Fonds propres sans droit de reprise	5 985 224	-	-	5 985 224
Autres Réserves CNR	6 922 451	-	-	6 922 451
Report à nouveau	21 639 219	3 677 731	-	25 316 950
Résultat exercice	3 677 731	- 3 677 731	- 13 278 624	13 278 624
Total Situation nette	38 224 625	-	- 13 278 624	24 946 001

NOTE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Au 01/07/2023	Augmentations	Reprises	Au 30/06/2024
Construction Montbrand	240 133	-	-	240 133
Divers	57 896	-	7 866	50 031
Total Subventions d'investissement	298 029	-	7 866	290 164

Elles sont représentatives de différentes subventions reçues pour le CNR et pour l'acquisition du Centre d'Innovation de Montbrand.

Les subventions d'investissements ayant financé des biens amortissables sont reprises en produits sur la même durée et le même rythme que l'amortissement initial des biens.

NOTE 14 : PROVISIONS REGLEMENTEES

	Au 01/07/2023	Augmentation	Reprise	Au 30/06/2024
Constructions CNR	11 545 665	147 273	138 431	11 554 507
Total Provisions réglementées	11 545 665	147 273	138 431	11 554 507

Les provisions réglementées inscrites en fonds propres correspondent aux amortissements dérogatoires sur le coût de la construction du CNR.

Ces amortissements dérogatoires sont représentatifs de la fraction d'amortissements ne correspondant pas à l'objet normal d'un amortissement pour dépréciation et sont comptabilisés en application des textes fiscaux.

Au cas présent, ils correspondent au différentiel d'amortissement existant entre une dotation fondée sur la durée d'usage des constructions et une dotation fondée sur la durée d'utilisation desdits biens. Ces provisions sont dotées et reprises en résultat exceptionnel.



NOTE 15 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Au 01/07/2023	Augmentations Diverses	Dotations	Reprises	Au 30/06/2024
Litiges Sociaux	209 000	-	129 569	209 000	129 569
Litiges Fournisseurs Grand Stade	295 000	-	-	-	295 000
Litiges Autres Fournisseurs	-	-	-	-	-
GIE Hospitalités	3 307 564	16 313 903	-	-	19 621 467
Frais sur Litige	10 000	-	-	-	10 000
Total Provisions pour risques	3 821 564	-	129 569	209 000	20 056 036
Provision pour Retraite	841 268	-	63 511	-	904 779
Total Provisions pour charges	841 268	-	63 511	-	904 779
Total Provisions risques et charges	4 662 832	-	193 080	209 000	20 960 815

Une provision est constatée en présence d'une obligation devant augmenter une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie équivalente attendue de celui-ci. L'obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel ou être implicite. Les provisions pour risques et charges font l'objet d'une évaluation au cas par cas.

LITIGES PRUD'HOMAIUX

Une reprise de dotation de 209 000 € a été faite suite au solde d'un dossier et une dotation pour risques pour 2 dossiers a été inscrite pour 129 569 € dans les comptes du 30/06/2024. La provision pour honoraires d'avocat pour 10 000 € a été maintenue

GRAND STADE : IBELYS

IBELYS a fait appel de cette décision le 29 avril 2022.

Une provision de 295 000 € est toujours inscrite dans nos comptes au 30/06/2024.

GIE HOSPITALITE:

Une provision de 3 307 564 € a été constatée au 30/06/2023 en fonction des éléments connus à la clôture du 30/06/2023 et complétée pour 16 313 901 € en fonction des éléments connus à la clôture du 30/06/2024. Ces provisions ont été calculées en prenant le montant des capitaux propres au 31/12/2023 du GIE Hospitalités, soit 55% de – 35 675 394 €. Cette provision est donc constatée dans les comptes au 30/06/2024 pour 19 621 467 €.

PROVISION POUR RETRAITE :

La Fédération Française de Rugby applique la Convention Nationale du Sport
Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière s'élèvent à **904 779 €**
(N-1 : 841 628 €) et ont été déterminées selon les hypothèses suivantes :

Age de départ à la retraite : dès possibilité de liquider les pensions de retraite sans abattement
Taux de charges sociales : Cadre: 48.30 % (N-1 : 48,10 %) / Technicien: 42.90% (N-1 : 42,80 %) / Employé: 43.20 % (N-1 : 43,10 %)
Hypothèse de départ volontaire à l'initiative du salarié : 100% (idem N-1)
Taux moyen de revalorisation des salaires : 3 % (idem N-1)
Taux turn over compris entre 0 et 13% en fonction de l'âge (N-1 : 0% et 10%)
Table de mortalité utilisée : INSEE 2018 - 2020 par sexe (N-1 : INSEE 2016 - 2018 par sexe)
Taux d'actualisation : 3.60% (idem N-1)



NOTE 16 : EMPRUNT OBLIGATAIRE

Il s'agit des « debentures » émises en 2014 pour financer la construction du Grand Stade sur le site d'Evry, projet qui a été abandonné en 2016.

L'échéance de ces « debentures » est à plus de cinq ans.

Le montant des debentures est de 350 000 €.

NOTE 17 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	au 30/06/24	au 30/06/23
Fournisseurs	17 384 434	10 627 747
Fournisseurs, factures non parvenues	12 522 746	13 750 268
Total Fournisseurs et comptes rattachés	29 907 179	24 378 015

La totalité des fournisseurs est à échéance à moins d'un an.

NOTE 18 : DETTES FISCALES ET SOCIALES

	au 30/06/24	au 30/06/23
Personnel et comptes rattachés	4 165 806	3 385 284
Sécurité sociale, aut.org.sociaux	1 793 623	2 351 676
Etat et autres collectivités	8 382 911	8 020 005
Total Dettes fiscales et sociales	14 342 339	13 756 966

La totalité des dettes fiscales et sociales est à échéance à moins d'un an.

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES DETTES FISCALES ET SOCIALES

	au 30/06/24	au 30/06/23
Appointements à payer	718 182	655 398
Provision Congés à payer, RTT, CET, 13ème mois	2 752 206	2 503 078
Provision Chg Sociales	293 622	294 929
Provision Chg Sociales sur CP, RTT, CET, 13ème mois	1 238 493	1 126 385
Participation des salariés au résultat	-	226 808
Taxe foncière	309 394	212 467
Taxe d'habitation	100 824	103 591
Taxe d'apprentissage	7 952	63 908
Format.prof. Continue	110 858	27 422
Taxe de séjour	2 712	2 116
Taxe 5% sur les retransmissions	195	195
Etat - autres charges à payer	23 596	23 596
Effort de Construction	111 710	125 062
Total Charges à payer incluses dans les dettes fiscales et sociales	5 669 743	5 364 955



NOTE 19 : AUTRES DETTES

	au 30/06/24	au 30/06/23
Fonds d'Assurance	49 074 615	41 262 327
Ligues Régionales, Comités, Clubs, Dirigeants	2 478 820	2 585 929
Fonds de blocage solidarité	538 783	571 684
Créditeurs Divers	3 411 851	13 107 321
Total Autres dettes	55 504 068	57 527 261

FONDS D'ASSURANCE ET FONDS DE BLOCAGE SLIDARITE

	Au 01/07/2023	Augmentations	Diminutions	Au 30/06/2024
Assurances	39 925 012	8 697 146	-424 179	48 197 979
Actions Sécurité	967 025	-	-460 679	506 346
Fonds de solidarité	571 684	834 289	-867 190	538 783
Actions Solidarité	36 290	-	-	36 290
Action Sinistre	334 000	-	-	334 000
Total Fonds d'assurances	41 834 011	9 531 435	-1 752 048	49 613 398

Financièrement fonds d'assurance conservé par la FFR est de lui permettre d'assumer financièrement l'écart entre la prime définitive appelée par l'assureur en fin de saison sportive (fonction du nombre de blessés graves) et la prime provisionnelle appelée en début de saison sportive par la FFR auprès des clubs. Ceci pour éviter un appel de prime complémentaire par la FFR auprès des clubs en fin de saison sportive.

La prime annuelle d'assurance appelée par la compagnie d'assurance auprès de la FFR est fonction du nombre de blessés atteints d'une incapacité permanente partielle supérieure à 60% (blessés graves) au cours d'une saison.

(Primes appelées) - (Primes versées) :

Les primes ont été appelées auprès des licenciés sur la base de 0 blessé grave.

Les primes ont été reversées à l'assureur pour 11 000 000 € (0 blessé grave) avec une minoration de 255 000 € suite à la mise en place de la dématérialisation des déclarations d'accidents.

Actions spécifiques :

- *Assurances* : Prime complémentaire (424 179 €) versée à l'assureur pour la couverture de la responsabilité des médecins et kinésithérapeutes licenciés de la FFR et intervenants sur les stades.
- *Sécurité* : financement des actions de formation sur la sécurité.
- *Fonds de blocage et de solidarité*

Les diminutions correspondent aux versements des rentes handicapés et allocations orphelins. La totalité des fonds de blocage et de solidarité est à échéance à moins d'un an.

CREDITEURS DIVERS

	au 30/06/24	au 30/06/23
Clients créditeurs	499 210	647 384
Clients avoir à établir	-	126 000
Compensation Billetterie Covid	1 513 580	1 513 580
Charges à payer Ligues/CD/Clubs	1 118 120	1 048 438
Charges à payer Assurances	-	5 500 000
Etickets Billetterie	278 998	4 271 919
Autres	1 943	0
Total Créditeurs divers	3 411 851	13 107 321



ECHEANCES DES AUTRES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Fonds d'Assurance	49 074 615	25 074 615	24 000 000
Ligues Régionales, Comités, Clubs, Dirigeants	2 478 820	2 478 820	-
Fonds de blocage solidarité	538 783	538 783	-
Créditeurs Divers	3 411 851	3 411 851	-
Total Autres Dettes	55 504 068	31 504 068	24 000 000

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES AUTRES DETTES

	au 30/06/24	au 30/06/23
Subventions Ligues, Comités et autres organismes	1 118 120	818 626
Assurances	-	5 500 000
Clients avoirs à établir	-	126 000
Total Charges à payer incluses dans les autres dettes	1 118 120	6 444 626

NOTE 20 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	au 30/06/24	au 30/06/23
Partenariats	447 789	3 610 010
Mecénat GMF	173 175	173 175
World Rugby	80 000	1 352 864
Hospitalités Saison 24/25	819 716	254 957
ANS	559 500	-
Billetterie RWC	-	236 252
Licensing	-	105 548
Total Produits constatés d'avance	2 080 180	5 732 806

La totalité des produits constatés d'avance est à échéance à moins d'un an.

NOTE 21 : PRODUITS LIES A L'ACTIVITE

	au 30/06/24	au 30/06/23
Recettes Billetterie	30 010 687	27 774 522
Recettes Partenariats et Médias	66 386 346	71 208 377
Recettes Séminaires CNR	2 155 318	2 046 338
Recettes Diverses	1 184 402	-
Total Produits liés à l'activité	99 736 752	101 029 237

Dans le but d'obtenir une meilleure lisibilité des comptes, il a été décidé d'un changement de présentation des comptes. Des « Autres produits de gestion courante » du 30 juin 2024, ont été reclassés en « Total produits liés à l'activités » pour un montant de 705 K€.

NOTE 22 : SUBVENTIONS

	au 30/06/24	au 30/06/23
Contribution LNR	5 632 000	7 350 000
Subventions Ministère des Sports	1 511 996	258 603
Subventions World Rugby	7 249 522	1 755 969
Subventions diverses	0	231 594
Subventions d'investissement	7 866	145 883
Total Subventions	14 401 384	9 742 050



NOTE 23 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

	au 30/06/24	au 30/06/23
Publications / Abonnements	1 051 898	975 767
Cotisations	4 273 258	3 884 197
Réclamations / Amendes	1 226 600	1 066 300
Redevances	2 929 953	1 378 524
Produits Divers	3 190 901	4 293 758
Total Autres produits de gestion courante	12 672 610	11 598 546

Dans le but d'obtenir une meilleure lisibilité des comptes, il a été décidé d'un changement de présentation des comptes. Des « Autres produits de gestion courante » du 30 juin 2024, ont été reclassés en « Total produits liés à l'activités » pour un montant de 705 K€.

NOTE 24 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

	au 30/06/24	au 30/06/23
Reprise sur amortissements et provisions	253 214	5 110 163
Transferts de charges	-	17 112
Total Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges	253 214	5 127 275

NOTE 25 : ACHATS

	au 30/06/24	au 30/06/23
Eaux, gaz, électricité	1 489 276	1 091 353
Habillement - équipement	3 402 413	4 165 388
Fournitures administratives - billetterie	3 984 572	1 491 728
Objets promotionnels et médailles	101 540	144 862
Autres fournitures	2 395 900	1 783 888
Total Achats	11 373 700	8 677 219

NOTE 26 : SERVICE EXTERIEURS

	au 30/06/24	au 30/06/23
Traitements informatiques	2 121 813	1 465 524
Frais de sécurité des matchs	1 355 763	1 533 080
Frais d'organisation des matchs	3 168 138	4 884 102
Locations de matériels	2 433 455	2 307 362
Entretiens locaux et matériels	98 034	107 688
Assurances	1 113 583	1 000 273
Traductions	3 519	12 474
Hôtellerie - gardiennage - Restauration / CNR	5 705 125	4 853 113
Total Services extérieurs	15 999 429	16 163 617



NOTE 27 : AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	au 30/06/24	au 30/06/23
Frais de promotion	190 170	1 451 995
Personnel intérimaire	82 634	36 538
Honoraires et commissions	2 631 832	2 888 603
Brochures et imprimés	1 063 166	843 815
Frais postaux et télécom	640 251	735 341
Frais bancaires divers	88 179	101 013
Frais médicaux et frais divers	12 205 335	10 575 243
Total Autres services extérieurs	16 901 566	16 632 549





NOTE 28 : FRAIS DE DEPLACEMENTS

	au 30/06/24	au 30/06/23
Nationale	2 232 435	2 208 099
Autres divisions Nationales	1 536 548	1 924 829
Honneurs et séries Régionales	5 180 782	2 521 575
Juniors	1 297 050	1 953 148
Cadets	1 091 483	1 446 830
Féminines	1 259 394	2 265 806
Rugby VII	203 756	254 402
Autres	162 459	71 116
Total Compétitions	12 963 906	12 645 803
Haut niveau	205 410	259 316
Gestion sportive	194 868	227 909
Commission centrale des arbitres (CCA)	818 938	723 398
Clubs divisions Nationales (CCDN)	16 899	23 178
DNACG	-	8 381
Commission communication et revues fédérales	96 218	202 042
Contrats marketing	946 263	324 214
Relations Internationales	28 569	2 820
Vie Fédérales	909 323	1 070 584
Organisation matches	674 260	2 458 732
Trésorerie	14 118	27 780
Développement	1 189 087	1 254 952
Politique Régionale	75 715	80 938
LNR	17 125	10 909
Formation technique	468 674	552 263
CNR	10 903	14 275
Total Secteurs d'activités et commissions	5 666 369	7 241 692
Equipe de France	4 728 834	4 359 549
Juniors U19 / U18	372 275	363 452
Féminines	1 186 191	1 478 758
U20 ans	15 428	12 738
Equipe de France 7	869 641	690 334
Total Sélections Nationales	7 172 369	6 904 830
Total Frais de déplacement	25 802 644	26 792 325

NOTE 29 : IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

	au 30/06/24	au 30/06/23
Contribution économique territoriale	81 179	121 750
Effort de construction	80 336	98 809
Formation continue et taxe d'apprentissage	396 875	574 532
Impôts foncier et taxes diverses	819 206	663 298
TVA non récupérable	947 633	285 103
Total Impôts, taxes et versements assimilés	2 325 229	1 743 492

NOTE 30 : CHARGES DE PERSONNEL

	au 30/06/24	au 30/06/23
Appointements Personnel titulaire	10 035 389	9 694 873
Appointements Joueurs	14 196 495	14 595 068
Appointements Arbitres	18 444	336 403
Appointements Conseillers technique	610 269	596 909
Charges sociales et patronales	7 921 848	8 769 138
Autres charges sociales	802 359	673 834
Total Charges de personnel	33 584 804	34 666 225



NOTE 31 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

	au 30/06/24	au 30/06/23
Caisse de blocage et subventions autres clubs Nationaux	54 999	66 028
Frais partenariats	3 787 998	3 370 463
Subventions Comités	10 638 975	9 362 659
Subvention emplois	10 381 627	9 254 369
Fonds de solidarité	511 259	518 525
Autres subventions	3 179 036	2 606 539
Autres charges	901 072	5 065 693
Total Autres charges de gestion courante	29 454 966	30 244 275

NOTE 32 : DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	au 30/06/24	au 30/06/23
Dotations aux amortissements	2 487 040	2 757 450
Dotations aux provisions	18 612 592	5 267 032
Total Dotations amortissements et provisions	21 099 632	8 024 482

Les dotations aux provisions comptabilisées sur l'exercice sont ventilées de la façon suivante :

- Provision pour Litige sociaux pour 129 569 €
- Provision pour Perte du GIE Hospitalités 2023 pour 16 313 903 €
- Provision pour pensions pour 63 511 €
- Provision pour créances clients pour 2 105 609 €

NOTE 33 : RESULTAT FINANCIER

	au 30/06/24	au 30/06/23
Produits des autres immobilisations financières	169 692	174 282
Revenus des valeurs mobilières de placement	2 529 550	1 161 858
Reprises provision éléments financiers	0	15 245
Gains de change	5 507	23 348
Produits SNRL	69 203	212 006
Total Produits financiers	2 773 953	1 586 739
Intérêts sur emprunts	143 650	-78 284
Dotations financières	-53 667	0
Perte de change	-89 236	-49 748
Total Charges financières	747	-128 031
Total Résultat financier	2 774 700	1 458 707

NOTE 34 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

	au 30/06/24	au 30/06/23
Reprises amortissements dérogatoires	138 431	106 535
Produits nets de cessions immobilisations financières	13 108 914	13 330 464
Produits exceptionnels divers	3 855	5 616 773
Total Produits exceptionnels	13 251 200	19 053 772
Dotations amortissements dérogatoires	-147 273	-584 563
Charges exceptionnelles diverses	-2 646	-65 187
Total Charges exceptionnelles	-149 919	-649 750
Total Résultat exceptionnel	13 101 281	18 404 021



NOTE 35 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

	au 30/06/24	au 30/06/23
Impôts sur les bénéfices	0	-756 694
Crédit d'impôt recherche	323 405	245 580
Total Impôts sur les bénéfices	323 405	-511 114

NOTE 36 : OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

Les disponibilités figurent au bilan pour leur contrevaieur au 30 juin 2024. La différence résultant de cette actualisation est incluse dans le résultat financier en gain ou perte de change.

NOTE 37 : REMUNERATIONS ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

REMUNERATION ALLOUEE AUX HAUTS DIRIGEANTS

La rémunération versée aux hauts dirigeants de la FFR s'élève à 117 205 € (dont 8 022 € d'avantage en nature) contre 83 462 € au titre de l'exercice précédent.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

C'est l'acte par lequel une personne (physique ou morale) apporte du temps, des biens ou des services à titre gratuit.

L'évaluation des contributions en nature correspond au nombre de jours consacrés au cours de l'exercice par les bénévoles (Elus, Membre de commissions) dans les réunions de travail auxquelles ils ont participé.

Ce nombre de jours a été valorisé sur la base du SMIC, majoré des charges sociales (taux de charges appliqué de 45%), au 30 juin 2024.

Ce montant de 143 433 € est inscrit conformément à la réglementation comptable en pied du compte de résultat.

NOTE 38 : IMPOTS COMMERCIAUX

La FFR a opté pour l'imposition aux impôts commerciaux : taxation des résultats de l'ensemble de ses activités à l'impôt sur les sociétés, TVA et contribution économique territoriale (CET).

NOTE 39 : SITUATION FISCALE

Eléments à imputer :

Déficits reportables fiscalement : 25 271 784 €



NOTE 40 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES DONNEES

Cautions solidaire portée par la FFR en faveur
de la Ligue AURA : **227 013 €**

GARANTIES RECUES

Garantie obtenue par le Crédit Agricole d'une caution solidaire concernant LCS International :
3 000 000 €

NOTE 41 : EFFECTIFS MOYENS PAR CATEGORIE

Catégorie	Effectif moyen 2023/2024	Effectif moyen 2022/2023
Cadres	93	99
Techniciens	72	76
Employés	5	5
Staff et Joueurs	92	83
Contrat d'apprentissage	4	5
Total	266	268

NOTE 42 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Entités	Capital	Capitaux propres avant résultat dernier exercice	Quote part du capital détenue en %	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la FFR) :					
GIP #FRANCE 2023	-	-34 006 319	62	475 681 615	39 041 359
GIE RUGBY HOSPITALITES ET VOYAGES	-	-6 013 752	55	244 393 287	-29 661 642
2. Participation (10 à 50 % du capital détenu par la FFR) :					
Six Nations Rugby Limited	1	449 131	19	84 270	58 272



NOTE 43 : INFORMATIONS SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Postes du bilan et du compte de résultat	Montant au 30 juin 2024 concernant les entreprises	
	avec lesquelles la FFR a des liens de participation	liées
Titres de participation	665	-
Créance sur participation	218 600	-
Prêt Comités	-	520 050
Créances d'exploitation	-	11 695 202
Dettes d'exploitation	-	3 142 399
Charges exceptionnelles	332	-
Produits exceptionnels	13 108 914	-
Charges financières	-	-
Produits financiers	69 203	-

La notion "d'entreprises liées" a été appliquée à la LNR, aux Ligues Territoriales et aux Comités Départementaux.

NOTE 44 : TABLEAU DE FINANCEMENT (Hors fonds Assurance)

EMPLOIS	Exercice clos	Exercice clos	RESSOURCES	Exercice clos	Exercice clos
	30-juin-2024	30-juin-2023		30-juin-2024	30-juin-2023
			Capacité d'autofinancement de l'exercice	7 483 030	6 470 269
			- résultat exercice	-13 278 624	3 677 731
			- GIP Crédit d'impôt	-	-
			- dotation amortissements	2 487 040	2 757 450
			- dotation provisions	18 666 259	5 267 032
			- reprise s/amortissements & provisions	-391 645	-5 231 943
			- immobilisations mises au rebut	-	-
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	13 977 991	2 617 718	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	14 805 996	510 877
- immobilisations incorporelles	0	274 648	- immobilisations incorporelles	-	-
- immobilisations corporelles	13 914 188	2 230 575	- immobilisations corporelles	248 747	104 285
- immobilisations financières	63 803	112 495	- immobilisations financières	14 557 249	406 592
Réduction de fonds propres	-7 866	94 250	Augmentation des fonds propres	8 843	478 028
- subventions d'investissement	-7 866	94 250	- provisions réglementées	8 843	478 028
Remboursement de dettes financières	0	650 449	Augmentation des dettes financières	-	-
Total des emplois	13 970 126	3 362 417	Total des ressources	22 297 868	7 459 175
Ressource Nette	8 327 743	4 096 758			
Variation de l'actif circulant	2 322 851	14 959 416	Variation des Dettes	-7 373 569	-9 240 180
Besoin en Fonds de Roulement	9 696 420	5 719 236			
Variation de la Trésorerie	-1 245 978	-1 264 009			

Ce tableau est le reflet de la variation de trésorerie sur l'exercice hors impact de la variation du fonds d'assurance.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY
3-5 rue Jean de Montaigu - 91 463 Marcoussis Cedex
T: +33 (0) 1 69 63 64 65
www.ffr.fr